Image not found or type unknown

protection donation à un enfant marié sans contrat

Par **isabb4902**, le **01/10/2012** à **11:39**

je vais faire une donation à ma fille ,mariée sans contrat . Elle utilisera cet argent pour l'amélioration de leur habitat commun : construction d'une véranda et d'un garage . Quelles sont les procédures à mettre en place pour protéger cette donation en cas de divorce de son couple ? Le versement de l'argent sur un compte ouvert à son nom , et les factures établies en son nom , sont - ils des protections suffisantes ? Merci .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés